RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON « Eau du Grand Lyon - la Régie »

Conseil d'administration du mardi 17 octobre 2023

- Liste des décisions délibérées établie conformément à l'article L.2121-25 du CGCT -

Etat de présence

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	×			
ARTIGNY	Bertrand	x			
BADOUARD	Benjamin		×		Anne GROSPERRIN
BOFFET	Laurence	х			
BRIGLIADORI	David	×			
CHAMBON	Pierre	х			
COIN	Gisèle		х		Emilie PROST
CROIZIER	Laurence		×		Nicole SIBEUD
FRAISSE	Camille	х	1)		
GROSPERRIN	Anne	×			
GROULT	Florestan	×			
MARION	Richard		×		Floyd NOVAK
MILLET	Pierre-Alain	×			
NOVAK	Floyd	×			-
PESENTI	Maeva	×			
PLICHON	Isabelle	х			
PROST	Emilie	x		*)	
REVEYRAND	Anne	x		=	
SIBEUD	Nicole	×			
VALLET	Cyrille	×			

- Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

- Date de convocation du Conseil d'administration : 11 octobre 2023

- Secrétaire de séance : Pierre CHAMBON

Désignation du secrétaire de séance

Pierre CHAMBON est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 21 septembre 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- 3. <u>2023-54 Autorisation de lancer et de signer le marché d'intégration et exploitation</u> d'une plateforme « centre de contact as a service » pour le centre de contact usagers d'Eau publique du Grand Lyon
 - Vu les articles L2122-21-1, R.2221-18 et R.2221-24 du Code général des collectivités territoriales,
 - Vu le Code de la commande publique,
 - CONSIDERANT la nécessité pour la Régie de se doter d'une solution de Centre de contact pour permettre l'internalisation au 1^{*} janvier 2025.

DELIBERE,

- ARTICLE 1. Approuve le lancement d'une procédure d'appels d'offre ouvert pour l'attribution d'un marché ordinaire à prix mixtes pour l'intégration et exploitation d'une plateforme centre de contact as a service pour le centre de contact usagers d'Eau publique du Grand Lyon.
- ARTICLE 2. Autorise le Directeur à signer ledit marché conclu pour un montant estimé de 1 050 000 € HT et montant maximum de 1 345 000 € HT pour toute sa durée, reconductions comprises.

Etat des votes :

- pour: ANGELETTI Lucien; ARTIGNY Bertrand; BADOUARD Benjamin; BOFFET Laurence; BRIGLIADORI David; CHAMBON Pierre; COIN Gisèle; CROIZIER Laurence; FRAISSE Camille; GROSPERRIN Anne; GROULT Florestan; MARION Richard; MILLET Pierre-Alain; NOVAK Floyd; PESENTI Maeva; PLICHON Isabelle; PROST Emilie; REVEYRAND Anne, SIBEUD Nicole, VALLET Cyrille.
- · contre : néant.
- · abstentions : néant.
- ne prend pas part au vote : néant.
- 4. 2023-55 Autorisation de lancer et signer les marchés de prestation d'éditique pour la gestion des courriers entrants et sortants dans le cadre de la relation usagers d'Eau publique du Grand Lyon
 - Vu les articles L2122-21-1, R2221-18 et R2221-24 du Code général des collectivités territoriales,
 - Vu le Code de la commande publique,

CONSIDERANT qu'il apparaît indispensable pour la Régie de disposer de prestations d'éditique pour assurer la continuité de service au 1- janvier 2025.

DELIBERE,

- ARTICLE 1. Approuve le lancement d'une procédure d'appels d'offre ouvert pour l'attribution de marchés ordinaires à prix mixtes pour la réalisation des prestations d'éditique d'Eau publique du Grand Lyon.
- ARTICLE 2. Autorise le Directeur à signer lesdits marchés conclus pour un montant total estimé de 8 305 000 € HT et maximum de 10 140 000 € HT pour toute la durée, reconduction comprise.

Etat des votes :

- pour: ANGELETTI Lucien; ARTIGNY Bertrand; BADOUARD Benjamin; BOFFET Laurence; BRIGLIADORI David; CHAMBON Pierre; COIN Gisèle; CROIZIER Laurence; FRAISSE Camille; GROSPERRIN Anne; GROULT Florestan; MARION Richard; MILLET Pierre-Alain; NOVAK Floyd; PESENTI Maeva; PLICHON Isabelle; PROST Emilie; REVEYRAND Anne, SIBEUD Nicole, VALLET Cyrille.
- contre : néant.
- abstentions : néant.
- ne prend pas part au vote : néant.

5. <u>2023-51 - autorisation de signer le marché de recherche & développement relatif</u> au projet interfaces 2 (pintes 2)

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la Commande publique, et notamment son article L.2512-5-2

CONSIDERANT l'opportunité pour Eau du Grand Lyon – la Régie de contribuer financièrement au programme de recherche INTErfaceS 2

DELIBERE,

- ARTICLE 1. Approuve la participation d'Eau du Grand Lyon la Régie au programme de recherche INTErfaceS 2 (PINTES 2),
- ARTICLE 2. Approuve la passation d'un marché public de recherche et développement avec EZUS LYON et la contribution financière d'Eau du Grand Lyon la Régie pour un montant de 482 150 € HT,
- ARTICLE 3. Autorise le Directeur de la Régie à signer ledit marché.

Etat des votes :

- pour: ANGELETTI Lucien; ARTIGNY Bertrand; BADOUARD Benjamin; BOFFET Laurence; BRIGLIADORI David; CHAMBON Pierre; COIN Gisèle; CROIZIER Laurence; FRAISSE Camille; GROSPERRIN Anne; GROULT Florestan; MARION Richard; MILLET Pierre-Alain; NOVAK Floyd; PESENTI Maeva; PLICHON Isabelle; PROST Emilie; REVEYRAND Anne, SIBEUD Nicole, VALLET Cyrille.
- · contre : néant.
- abstentions : néant.
- ne prend pas part au vote : néant.

2023-52 - modalités d'abondement

Vu l'article, R2221-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L3332-1 à L3332-28 du Code du travail,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon – la Régie n° 2023-32 du 15 juin 2023, approuvant l'ouverture d'un Plan Epargne Entreprise,

CONSIDÉRANT, l'intérêt de mettre en œuvre une progressivité de l'abondement au PEE,

DELIBERE,

ARTICLE 1. Approuve les modalités d'abondement telles que décrites dans la présente délibération

Etat des votes :

- pour: ANGELETTI Lucien; ARTIGNY Bertrand; BADOUARD Benjamin; BOFFET Laurence; BRIGLIADORI David; CHAMBON Pierre; COIN Gisèle; CROIZIER Laurence; FRAISSE Camille; GROSPERRIN Anne; GROULT Florestan; MARION Richard; MILLET Pierre-Alain; NOVAK Floyd; PESENTI Maeva; PLICHON Isabelle; PROST Emilie; REVEYRAND Anne, SIBEUD Nicole, VALLET Cyrille.
- · contre : néant.
- abstentions : néant.
- ne prend pas part au vote : néant.

7. <u>2023-53 - approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 3 au marché n° 2022208 - dévoiement et renouvellement de canalisations route de paris a Charbonnieres-les-bains</u>

Vu le Code général des collectivité territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 28 septembre 2023.

DELIBERE,

ARTICLE 1. Approuve l'avenant n°3 au marché n° 2022208 relatif au dévoiement et au renouvellement de canalisations route de Paris à Charbonnières les Bains, entraînant une augmentation de 281 124,58 € HT sur le montant du marché ainsi porté à 3 202 598,33 € HT

ARTICLE 2. Autorise le Directeur d'Eau du Grand Lyon – la Régie à le signer.

Etat des votes :

- pour: ANGELETTI Lucien; ARTIGNY Bertrand; BADOUARD Benjamin; BOFFET Laurence; BRIGLIADORI David; CHAMBON Pierre; COIN Gisèle; CROIZIER Laurence; FRAISSE Camille; GROSPERRIN Anne; GROULT Florestan; MARION Richard; MILLET Pierre-Alain; NOVAK Floyd; PESENTI Maeva; PLICHON Isabelle; PROST Emilie; REVEYRAND Anne, SIBEUD Nicole, VALLET Cyrille.
- · contre : néant.
- abstentions : néant.
- ne prend pas part au vote : néant.

8. <u>2023-56 - Approbation des feuilles de route des Commissions du Conseil</u> d'administration

CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en place ces trois Commissions et d'en préciser les rôle et le périmètre d'intervention

DELIBERE,

ARTICLE 1. Approuve les feuilles de route et les rôles des Commissions du Conseil d'Administration

Les délibérations prennent fin à 17H35

Fait à Lyon, le mardi 17 octobre 2023

Le Secrétaire de séance,

Pierre CHAMBON

La Présidente,

Anne GRØSPERRIN